

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école ?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé ?

b. Est-ce une Commune proprement dite ? ou à quelle Commune appartient-il ?

c. De quelle Paroisse ? de quelle Agence ressort-il ?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent ?

Montet / Estavayer

Eloignement des écoles voisines
dans une lieue en circonférence

A. Deux communes

A. Deux communes

Montet

C'est un village

Commune proprement dite.

Ce village est paroisse il a son agent national

Du district d'Estavayer

Du Canton de Fribourg

Les maisons du village sont toutes rassemblées point
de maison écartées qui appartiennent à l'école10°. Les enfants font-ils l'école en
classe ?

III

RELATIONS PERSONNELLES

11°. Informations

a. On a établi l'indication de l'école
& de la commune

A. Deux communes

Dans la Commune de Montet il y en a 20
Dans celle de Seiry il y en a 14
Dans celle de Frasse il y en a 7

Montet

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

Le village de Seiry dont le regent est celui de Montet est distant d'environ trois quarts de lieue de Montet. celui de Trappe qui a aussi le même regent d'environ un quart de lieue. Versin de dix minutes. Cugy d'un quart de lieue. Pétigny d'une lieue. Miniere d'une lieue. Aumont d'une demi lieue. Noilly d'une lieue. Les Granges de Versin d'une forte demi lieue. Lully d'une demi lieue. Moreau d'une lieue. Bussy de trois quarts de lieue.

b. Leurs distances réciproques.

Montet de Cugy de $\frac{1}{4}$ de lieue, Cugy de Pétigny $\frac{3}{4}$ Pétigny de Miniere $\frac{1}{2}$ Miniere d'Aumont de 3 Aumont des Granges de Versin $\frac{1}{2}$ Les Granges de Versin de Seiry $\frac{1}{2}$ Seiry de Trappe $\frac{1}{4}$ Trappe de Bussy $\frac{3}{4}$ Bussy de Moreau $\frac{1}{2}$.

II

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

A lire et à écrire à chiffrer et les devoirs de la religion les enfants doivent savoir.

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

on y tient l'école pendant toute l'année excepté six semaines pendant la moisson. elle dure environ une heure matin et soir.

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Les livres qu'on y lit sont différents, autant d'enfant presque autant de différents livres.

- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

une heure environ matin et soir.

- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

III

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

C'est la paroisse de concert avec le R. Curé

Il est élu par la pluralité des suffrages

- b. D'où est-il?

De Romont.

- c. Son nom

Servé Gransonney Régent de Montet

Pierre Pellet agent Nationale
de Montet

Font

(3)

- d. Son âge. *agé de 66 ans.*
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *neuf enfans.*
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *il est Régent d'école depuis quarante six ans.*
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *il étoit auparavant à la Maison paternelle.*
- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? *il travaillait à la vigne*
le tems qui lui prennent les écoles qu'il est obligé de faire ne lui permettent pas de s'occuper à d'autres ouvrages sinon à vigiler sur les travaux de ses enfans qui sont vigneron.
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *à la classe qu'il fait à fond de ses enfans qui sont vigneron.*
de Chablou qui devoit l'y assister mais qui ont eu Régent à leur village. Dans la classe de Chablou il y en a 27 enfans tant garçons que filles en tout dans les 2 écoles 11 enfans tant en hivers qu'en été, à l'exception de soit garçons ou filles. Deux mois de vacance en été.
- a. En hiver, }
- b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école. *Il possède un petit morceau de terre pour chenevier que donne la Commune*
D'environ 4 franc de produit annuel.
- a. Possède-t-elle de pareils fonds?
- b. Quelle en est la valeur?
- c. Source des revenus.
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?
Sont réunis apart.
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Chaque enfant paye un quarteron de seigle, de plus une bûche de bois Chacun*
Chaque jour en hiver pour chauffer le fourneau.
- 15°. Bâtiment de l'école. *L'instituteur retire 14 bœches par ans pour la chambre ou il fait l'école à fond, et la*
commune paye 2 livres pour la chambre pour faire l'école à Chablou, à un particulier.
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?
O O O
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?
comme dessus exprimé.
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.
O O O O O

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

Il y a une fondation faite par M. François Billonnet Curé de fond de 242 2/3 Louis petit pour le Regent, la Commune & fonder - 200 Louis dont le Regent en tire aussi la Cence en tout 22 2/3 Louis petit par ans

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

0 0 0

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

0 0 0

c. Fondations?

0 0 0

d. Caisses communales?

0 0 0

e. Biens d'église?

0 0 0

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

0 0 0

g. De biens-fonds?

0 0 0

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

0 0 0

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Fond.